

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 2 mars 2026

2026.02

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,

Etaient présents : M. EHRHART Yves et Mme SPIELMANN France, Adjointes au Maire, M. HERRMANN Luc Conseiller Municipal Délégué, Mesdames BOYER Alexandra, GLORIES Débora, ROTH Silke, TSCHUDY Isabelle, WIOLAND Céline, Messieurs BETSCH Pascal, FRITSCH Hubert, HOEFLER Thierry.

Absent excusé : M. DESCHAMPS Joël donne procuration à Mme LOTZ Suzanne,

Absente : Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00, salue les membres présents et informe l'ensemble du conseil municipal qu'un point portant le N°7

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe s'est rajouté sur l'ordre du jour.

01. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner, en début de séance, parmi ses membres, un secrétaire de séance.

Celui-ci assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins le cas échéant. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L 2541-06 ;

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

DESIGNE Yves EHRHART en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

02. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est adopté à l'unanimité par tous les membres du Conseil Municipal présents.

03. Déclaration d'intention d'aliéner

La Commune a transmis à la Communauté de Communes 3 déclarations d'intention d'aliéner, sans intention de préempter, concernant la vente :

- **Section n° 1 parcelles n° 545/247 rue de Bourgheim 67210 GOXWILLER** pour une superficie totale de **1.47 are**, non bâti,

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 2 mars 2026

2026.02

- **Section n° 6 parcelles n° 682/315 Rue des Bois 67210 GOXWILLER** pour une superficie totale de 6.36 ares, non bâti,
- **Section n° 13 parcelles n° 271-273-275 Rue du Vignoble Unterbutzmatten 67210 GOXWILLER** pour une superficie totale de 3.33 ares, non bâti,

Adopté à l'unanimité

04. Affectation des résultats

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, compte tenu des difficultés informatiques rencontrées au niveau national affectant les applications HELIOS et CDG-D, le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 n'a pas pu être définitivement arrêté à ce jour.

En application des dispositions réglementaires en vigueur, le budget peut toutefois être soumis au vote du Conseil municipal sans que le Compte Financier Unique ne soit préalablement approuvé.

Madame le Maire précise que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, établi par le Comptable du Trésor de Sélestat, demeure à ce stade provisoire et dans l'attente de sa validation définitive.

En conséquence, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est également provisoire. Les montants présentés ont néanmoins fait l'objet d'une vérification conjointe entre les données transmises par le Service de Gestion Comptable de Sélestat et celles enregistrées par la commune, sous le contrôle de la Conseillère aux décideurs locaux.

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine séance, dès sa validation définitive par le Comptable du Trésor.

Adopté à l'unanimité

05. Budget 2026

Le Conseil Municipal, après délibération,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	:	807 969.45 €
	Recettes	:	807 969.45 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	:	418 542.68 €
	Recettes	:	418 542.68 €

Adopté à l'unanimité

06 . Taxes – Impôts

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026,

Le Conseil Municipal

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition (identique à 2025) :

- | | | |
|---------------------------------------|----|---------|
| • Taxe Foncière Propriétés Bâties | de | 23.40 % |
| • Taxe Foncière Propriétés Non Bâties | de | 41.71 % |
| • Taxe d'Habitation | de | 18.27 % |

Adopté à l'unanimité

07. Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

CONSIDERANT le départ à la retraite de Madame REIBEL Agnès au 1^{er} janvier 2026

VU la déclaration de vacance enregistrée au Centre de Gestion du Bas-Rhin, sous le N° 067260224000860.

Le Conseil Municipal, après délibération décide

La création d'un emploi permanent d'adjointe administrative 2^{ème} classe à temps complet (ou à temps non complet, à raison de 35/35^{ème}) à compter du 1^{er} mars 2026, pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2 000 habitants.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 7° du code général de la fonction publique, à savoir :

Pour les emplois de secrétaire général de mairie des communes de moins de 2 000 habitants.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 368, indice majoré 367. Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

o8. Divers et informations

- La nouvelle numérotation des maisons entrera dans sa phase définitive pour la rue principale et les rues adjacentes (encore numérotées en continu sans tenir compte des pairs et impairs).
Chaque habitation recevra un courrier contenant le nouveau numéro attribué à la maison ainsi que les modalités de mise en œuvre.
Un arrêté de renumérotation sera adressé aux services de secours, de la gendarmerie, de la poste et des services administratifs,
- La commune est chargée de tailler et élaguer les arbres des parcelles communales le long de la ligne de chemin de fer, suite à un courrier R avec AR de la SNCF,
- L'ES a procédé à un relevé des installations électriques de la commune pour créer une cartographie des réseaux.
- Une battue de chasse aura lieu sur le ban de la commune le 22 mars 2026, de 8h00 à 12h00 aux alentours de l'ancienne décharge.
- La commune a été dotée de deux pièges à frelons asiatique.
Les habitants du village sont invités à assister aux conférences à Epfig, Heiligenstein ou Ottrott, afin d'être informés et formés sur le signalement des nids, piégeage de printemps, et destruction encadrée.
C'est aujourd'hui la meilleure façon de limiter les dégâts et lutter contre la prolifération du frelon asiatique.

Madame le Maire clôture la dernière séance du mandat et remercie l'ensemble des membres présents pour leur engagement et leur investissement pendant ce mandat mais également des 5 mandats écoulés à ses côtés.

Le Maire
Suzanne LOTZ

Le secrétaire de séance
Yves EHRHART



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'SLOTZ', written over the official seal.

Goxwiller le 2 mars 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yves Ehrhart', written to the right of the date.

Goxwiller le 25 février 2026

COMMUNE
de
GOXWILLER
67210



☎ 03.88.95.51.05

CONVOCATION POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la **salle du Conseil Municipal**

Lundi 02 mars 2026 à 19 heures

en séance **ordinaire**, et vous prie de bien vouloir y assister.

Le Maire

Suzanne LOTZ



ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du 26 janvier 2026
3. DIA
4. Affectation des résultats
5. Budget 2026
6. Taxes et impôts
7. Divers



Commune de GOXWILLER

Feuille de présence

Séance ordinaire du 2 mars 2026
Convocation du 25 février 2026

Nom et Prénom	Donne procuration à	Signature
LOTZ Suzanne Maire de Goxwiller		
EHRHART Yves 1 ^{er} Adjoint au Maire		
SPIELMANN France Adjointe au Maire		
ROTH Silke Conseillère		
HERRMANN Luc Conseiller Délégué		
DESCHAMPS Joël Conseiller	Procuration à Mme LOTZ Suzanne	
HOEFLER Thierry Conseiller		
TSCHUDY Isabelle Conseillère		
BOYER Alexandra Conseillère		
GLORIES Débora Conseillère		
FRITSCH Hubert Conseiller		
WIOLAND Céline Conseillère		
DE ALMEIDA PIRES Sandra Conseillère		
SONNTAG René Conseiller		
BETSCH Pascal Conseiller		